

Durée	14h00 (2 jours)
Public concerné	Toute personne travaillant au contact de l'amiante et ayant un encadrant technique dans sa société
Prérequis	> Être apte* médicalement *attestation d'aptitude médicale renforcée au poste de travail avec port des Appareils de Protection Respiratoire (APR) obligatoirement délivrée par le Service de Santé au Travail (médecin, collaborateur ou infirmier du Service de Santé au Travail et renouvelée au plus tard tous les 2 ans (Art. R4624-28 du Code du travail) > Avoir plus de 18 ans > Maîtriser la langue française (lue, écrite et parlée)
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 1 Maximum : 10
Objectifs pédagogiques	> Connaître et savoir identifier les activités et opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante > Savoir rédiger, mettre en œuvre et faire respecter les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions
Titre et qualité du formateur	Formateur formé à la pédagogie et certifié par le réseau CARSAT/INRS/OPPBTB
Moyens pédagogiques	> Ordinateur portable, vidéoprojecteur, photos et vidéos, livrets stagiaires > Plateforme et matériel pédagogiques
Equivalence	Sous-section 4 Opérateur
Suite de parcours	Sous-section 4 Encadrement mixte
Prix	900€

NEA Formations
40 rue Professeur Gosset - 75018 Paris 18
Numéro de Déclaration d'activité : 11756268375
Numéro de SIRET : 89952327800013
www.nea-formation.com

Programme

1. Partie théorique

Connaître le risque amiante :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé (effets cancérigènes)
- Effet synergique du tabagisme
- Produits ou dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Régions aux terrains amiantifères
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante

Connaître les exigences de la réglementation et ses évolutions :

- Interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, chimique, chute de hauteur, coactivité, etc.)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions, à l'information personnelle des travailleurs et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
- Formation obligatoire du personnel à la sécurité au poste de travail et au risque amiante
- Droits individuels et collectifs (droit de retrait en cas de danger grave et imminent)
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité des travailleurs
- Mode opératoire

Connaître les exigences du Code de la Santé publique et ses évolutions :

- Exigences relatives à l'exposition de la population à l'amiante (recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafond contenant de l'amiante ; repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour les propriétaires d'immeubles bâtis ; limite de ces repérages)
- Obligations du donneur d'ordre en matière d'identification, de repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- Obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante

Connaître les exigences du Code de l'Environnement et de la réglementation en matière de transports et leur évolution :

- Exigences relatives au transport et l'élimination des déchets amiantés

NEA Formations

40 rue Professeur Gosset - 75018 Paris 18

Numéro de Déclaration d'activité : 11756268375

Numéro de SIRET : 89952327800013

www.nea-formation.com

Connaître les documents exigibles lors de toute intervention :

- Rapports de repérages exhaustifs, diagnostics sur les immeubles bâtis selon la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »
- Analyse critique des documents pour l'évaluation des risques

Etablir et transmettre le mode opératoire :

- Participation à la rédaction du plan de prévention et à l'élaboration du PPSPS
- Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, à l'OPPBT, la CARSAT/CRAM/CGSS > Connaître la démarche de prévention des risques :
- Bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique de chaque opération :

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Analyse critique d'un repérage pour l'évaluation des risques
- Analyse critique des documents pour l'évaluation des risques
- Connaissance des niveaux d'empoussièrement attendus selon les spécificités de l'activité exercée
- Evaluation des niveaux d'empoussièrement et d'exposition (évaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues)

Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur la base de l'évaluation des risques et garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :

- Méthodes spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des zones de travail
- Méthodes spécifiques au contrôle en cours de chantier (mesures d'exposition, d'étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination, etc.)
- Méthodes spécifiques à la réduction des émissions de fibres d'amiante et aux procédures de contrôle du niveau d'empoussièrement

Définir des modes opératoires et des procédures permettant de garantir la traçabilité des expositions et des opérations de décontamination, conditionnement, etc. :

- Choix, utilisation, maintenance et entretien des EPC (tunnel, aspirateur The, etc.)
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des EPI
- Consignes relatives aux conditions d'utilisation, d'entretien et de remplacement des équipements ; limites d'efficacité des EPI (facteurs de protection assignés et durée de port)
- Procédure de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire associé, selon les cas, au plan de prévention ou PPSPS
- Définition des différentes notices de postes

NEA Formations

40 rue Professeur Gosset - 75018 Paris 18

Numéro de Déclaration d'activité : 11756268375

Numéro de SIRET : 89952327800013

www.nea-formation.com

Identifier et organiser la gestion des situations d'urgence :

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques (accidents, intoxication)
- Définition et hiérarchisation des conduites à tenir > Consulter et mobiliser l'ensemble des acteurs :
- Définition et enjeux des rôles et missions des différents acteurs internes et externes à l'entreprise (encadrement, CSE, médecin du travail, etc.)

Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques :

- Acceptation ou refus d'une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
- Définition des moyens organisationnels, techniques et humains nécessaires à l'intervention
- Transmission des informations et savoir-faire en matière de prévention du risque amiante à l'encadrement de chantier

Faire appliquer les procédures opératoires :

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion aux procédures opératoires
- Contrôle de l'application des procédures, modes opératoires et des conduites à tenir en situation d'urgence

2. Partie pratique

Série de démonstrations, mises en situation sur chantier école et cas pratiques tout au long de la formation.

3. Evaluation des connaissances

Contrôle des connaissances sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (30 minutes).
Evaluation des savoir-faire en situation (cas concrets adaptés à l'activité du stagiaire) (3h15).
Correction en commun du test et bilan pédagogique du stage. Un certificat de stage nominatif est délivré aux candidats.

Durée de validité de la formation : 3 ans

*NEA Formations
40 rue Professeur Gosset - 75018 Paris 18
Numéro de Déclaration d'activité : 11756268375
Numéro de SIRET : 89952327800013
www.nea-formation.com*

